

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 14 décembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. SALIGNAT, Maire.

**Présents :** M. Emmanuel SALIGNAT, M. Jean BREBION, M. Daniel MOREAU, Mme Stéphanie PETIT, M. Philippe JOBARD, Mme Nadia HUARD DE LA MARRE (arrivée à 19 h 10), Mme Véronique HERITIER-RAY (arrivée à 19 h 10), M. Frédéric CARRE, Mme Dominique AUGER, M. Eric BATAILLE, Mme Camélia CHALLOY.

**Pouvoirs :**

**Absents excusés :** M. Gilles MERCIER, Mme Florence HOIZEY, Mme Armelle PERRON, Mme Blandine SOULAY.

**Absents :**

**Secrétaire :** M. Eric BATAILLE.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 22 novembre 2018.

### ORDRE DU JOUR

1. **Décisions modificatives au budget communal,**
2. **Contrat de maintenance du logiciel bibliothèque,**
3. **Remboursement de frais à Mme MILESI,**
4. **Ouverture des magasins le dimanche,**
5. **Questions diverses.**

### 2018.44 / DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité,

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 sont insuffisants,
- Décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT°/CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS
<b>OP : TRAVAUX ECOLE</b> Bâtiments scolaires			21312-233	<b>657.44</b> 657.44
<b>OP : ALARME MAIRIE</b> Autres immobilisations corporelles	2188-237	6 945.32		
<b>OP : ALARME ECOLE ET MATERNELLE</b> Autres immobilisations corporelles			2188-238	<b>6 287.88</b> 6 287.88
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>6 945.32</b>		<b>6 945.32</b>

Le Conseil municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

### 2018. 45 / CONTRAT MAINTENANCE LOGICIEL BIBLIOTHEQUE

M. le Maire présente au Conseil municipal le contrat de maintenance et d'assistance des logiciels de la bibliothèque proposé par la société BIBLIX SYSTEMES.

La durée du contrat est fixée pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 renouvelable 2 fois soit une durée maximale de 3 ans. Le coût annuel est de 398.80 € H.T pour les logiciels.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le contrat de maintenance des logiciels de la Bibliothèque avec BIBLIX, SYSTEMES.

### 2018.46 / REMBOURSEMENT DE FRAIS A MADAME MILESI

M. le Maire informe le Conseil municipal que Mme MILESI a fait l'avance des frais d'affranchissement d'un courrier recommandé le 23 novembre, la machine à affranchir étant en panne ce jour-là. Il convient de lui rembourser la somme de 7,45 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser à Mme MILESI la somme de 7.45 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au l'article 6261.

**Arrivée de Mme HERITIER-DRAY à 19 h 10**

**Arrivée de Mme HUARD DE LA MARRE à 19 h 11**

### **2018.47 / OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES**

M. le Maire expose que la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron », a modifié la législation sur l'ouverture des commerces (établissements de vente au détail : prêt à porter, parfumerie, équipement de la maison, grands magasins...) le dimanche, notamment en ce qui concerne les dérogations accordées par les Maires, au titre de l'article L3132-26 du code du travail, dont le nombre de dimanches d'ouverture peut passer à 12 par an. La liste des dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

La décision du Maire doit être prise après avis du Conseil municipal et lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, c'est-à-dire RAMBOUILLET TERRITOIRES. Sept dimanches sont fixés par le Conseil municipal après avis de Rambouillet Territoires et cinq sont du ressort du Maire.

Le Conseil municipal est amené à formuler un avis sur les sept propositions d'ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2019 : 13 janvier, 30 juin, 1 décembre, 8 décembre, 15 décembre et 22 décembre et 29 décembre.

Le Conseil municipal,

- Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron »,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu l'avis favorable de RAMBOUILLET TERRITOIRES en date du 17 décembre 2018,

Après en avoir délibéré, à la majorité (abstention : Mme HUARD DE LA MARRE, M. JOBARD, M. CARRE, Contre : Mme PETIT, Mme CHALLOY), décide d'émettre un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces les sept dimanches suivants : 13 janvier, 30 juin, 1 décembre, 8 décembre, 15 décembre, 22 décembre et 29 décembre.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- M. le Maire informe le Conseil municipal que la commune de GAZERAN a été citée à la météo de France 2, le dimanche 16 décembre.
- M. JOBARD informe le Conseil municipal qu'un panneau du petit parking de la gare a été abîmé. Il rappelle également les problèmes de stationnement anarchique autour de la Gare
- M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a un rendez-vous avec M. BONTE, vice-président de Rambouillet Territoires concernant le problème du stationnement à la gare de Gazeran. Il rappelle qu'en cas d'extension du parking, celui-ci deviendrait payant. M. BATAILLE et Mme PETIT font remarquer que le stationnement anarchique serait plus important car les usagers ne veulent pas payer. M. le Maire répond que le réaménagement du parking permettrait au moins de le faire fonctionner dans le respect de la sécurité, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.
- M. BATAILLE informe le Conseil municipal qu'un camion est resté coincé sous le pont de la Monnerie jeudi matin à 6 h 30.
- M. BATAILLE informe le Conseil municipal de problème de tension électrique route du Bray.

La séance est levée à 19 h 30.

Ont signé avec nous, Emmanuel SALIGNAT, Maire,  
les Conseillers municipaux présents en séance qui ont délibéré ou donné pouvoir

Emmanuel SALIGNAT	Jean BREBION	Daniel MOREAU	Stéphanie PETIT
Philippe JOBARD	Gilles MERCIER <i>(absent)</i>	Nadia HUARD DE LA MARRE	Florence HOIZEY <i>(absente)</i>
Armelle PERRON <i>(absente)</i>	Blandine SOULAY <i>(absente)</i>	Véronique DRAY- HERITIER	Frédéric CARRE
Dominique AUGER	Eric BATAILLE	Camélia CHALLOY	Le Secrétaire de séance <b><i>Eric BATAILLE</i></b>